



Agence de
Louhans :
Allée Pierre et
Marie Curie
ZA de L'Aupretin
71500 LOUHANS

Agence de Lons Le
Saunier :
330 rue du Levant
39000 LONS LE
SAUNIER



Formation de préparation à l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi.

CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI (CCPCT)

CONTEXTE :

L'arrêté du 06 avril 2017 définit le contenu et les modalités de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi. Même si la formation n'est pas obligatoire, elle quand même fortement recommandée pour avoir de meilleures chances de réussir l'examen.

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne souhaitant exercer la profession de chauffeur de Taxi.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Être capable d'assurer, dans des conditions de confort et de sécurité le transport de passagers, dans le respect des règles applicables à la profession de conducteur de taxi. Être capable d'informer les passagers sur la facturation des courses. Réussir l'examen théorique et l'examen pratique du CCPCT.

N.B : La condition d'honorabilité professionnelle nécessaire pour la délivrance de la carte professionnelle sera vérifiée lors de la demande de carte professionnelle par la préfecture du département. Cela n'empêche nullement de participer à la formation ou de passer l'examen.

PRÉ-REQUIS :

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Être titulaire du permis B non affecté du délai probatoire.

Positionnement : Sur dossier (vérification des pré-requis en amont de la formation) + test de positionnement (suivant type de financement)

DUREE : 140 pour la théorie, 8 heures pour le PSC1 et 35 heures pour la pratique.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques.

Pour la partie pratique, conduite en sous-groupe avec un véhicule équipé double commande et taximètre.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS : Epreuve théorique d'admissibilité et épreuve pratique d'admission organisé par la chambre des métiers et de l'artisanat du département.

Validation par un jury constitué d'un professionnel et/ou d'un examinateur de permis de conduire et/ou d'un représentant de la chambre des métiers.

FORMATEURS : Formateurs expérimentés et agréés conformément au cahier des charges.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : au sein du CFR 2 à Louhans ou à Lons-le-Saunier.

DÉLAIS D'ACCES :

Variable selon modalités de financement et disponibilités des sessions contacter le 03-85-75-01-32.

MODALITÉS D'ACCES :

Consultez la page contact et accès sur le site www.cfc2-benoit.com

ACCESSIBILITÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public. Nous contacter concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS : Sur devis. Contactez le 03-85-75-01-32.

CONTENU DE LA FORMATION :

ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION

THEORIE

- Réglementation du transport public particulier de personnes et la prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes
- Sécurité routière
- Gestion
- Français
- Anglais
- Connaissance du territoire et de la réglementation locale.

PRATIQUE :

➤ Conduite et sécurité

- Conduite en sécurité et respect du code de la route
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers
- Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages

➤ Relation client :

- Présentation générale et attitudes du candidat
- Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation

➤ Construction du parcours et accompagnement touristique

- Elaboration et suivi du parcours
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques

➤ Facturation et paiement :

- Etablir le prix de la prestation
- Facturer et procéder à l'encaissement
- Utiliser les équipements spéciaux

EVALUATION DES ACQUIS ET SYNTHESE DU STAGE

Agrément 71 Louhans n° 2015-01

Agrément 39 Lons Le Saunier n° 1/2015

Programme de formation 2024. Version applicable le 17/05